

Retour à l'accueil

LE LIEN 3, Square Paul Dukas 76240 Le Mesnil Esnard

Bulletin d'information des Adhérents de

VIVRE ENSEMBLE

le 6 novembre 2005

Le mot du Président

Chers Amis,

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances...et que comme certains vous n'avez pas cassé votre voiture en vous trouvant, sur une autoroute, face à face avec une voiture roulant à contre sens... ! Ceci sans conséquences pour les passagers, rassurez-vous...

Votre bureau, bien que ne vous donnant pas de nouvelles, n'a pas chômé depuis la rentrée.

Notre travail est orienté dans 2 directions : Démarches administratives pour obtenir l'autorisation d'ouvrir notre structure et recherche de grande maison à aménager, ou de terrain pour y installer nos « studios regroupés ».

Nos démarches administratives ne sont pas simples ; en effet notre projet ne correspond pas tout à fait aux structures définies par l'administration. Faut-il s'adresser à la DASS ou au Conseil Général ? Notre projet pouvant être considéré soit comme un simple projet d'hébergement ou d'hébergement social ou comme une structure médico-sociale, ou même foyer pour personnes en situation d'handicap.

Actuellement, la structure qui serait la plus proche de notre projet semble être la « maison relais », qui peut recevoir une aide de fonctionnement de l'Etat ; mais d'autre part, c'est le Conseil général qui est en charge des problèmes des handicapés....

Nous avons déjà visité plusieurs grandes maisons, dont une située à Saint Etienne du Rouvray qui pourrait convenir à notre projet, mais il y aurait des travaux importants à effectuer, surtout pour transformer les chambres en studios avec coin douche et WC.

Heureusement, notre ami Ghislain Delafontaine, qui est ingénieur du bâtiment, nous est d'une aide précieuse pour établir le coût des travaux à effectuer et nous donner son avis technique. Il faudra ensuite étudier si les frais d'aménagement rentrent dans notre budget.

Ensuite, nous pourrions présenter un projet plus précis, car on nous demande toujours où nous allons installer notre projet.

Il nous faudra ensuite prendre des décisions : signer un compromis d'achat avec deux réserves ; obtenir notre prêt et avoir l'autorisation d'ouvrir notre structure ; là nous aurons besoin de vous pour prendre ces décisions.

Le mot du trésorier,

Cher(e)s Ami(e)s,

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont versé leur cotisation. A ce jour je n'ai reçu que très peu de versements. C'est pourquoi je fais ici un appel à tous ceux qui soutiennent notre action. En effet, certains organismes nous demandent : « Combien avez-vous d'adhérents dans votre association ? » ... Nous hésitons à dire que nous n'en avons que 7 ou 8...Si nous pouvions dire que nous en avons 30, nous serions déjà pris plus au sérieux !

C'est pourquoi si vous pouviez trouver dans votre famille ou parmi vos amis un ou deux adhérents, nous arriverions à un chiffre plus « efficace » vis-à-vis des organismes. D'autre part, nous espérons assez rapidement, faire une assemblée générale, pour prendre des décisions importantes, telles que la signature d'un compromis d'achat d'une maison ; mais pour réunir une assemblée générale, il nous faut des membres ... qui ont payé leur adhésion !

Vous pouvez envoyer un chèque à :

Jacques Desplanques

14, Chemin du Château

76240 Bonsecours

A l'ordre de VIVRE ENSEMBLE

La cotisation est de 10 € par personne et de 15 € pour un couple, mais il n'est pas interdit de donner plus.

Merci.